

Paris, le 03 MAI 2021

Monsieur le Sénateur,

Vous avez appelé mon attention sur les préoccupations de la Fédération française d'équitation concernant les modalités de leur pratique. Vous évoquez notamment le maintien du protocole sanitaire du 10 novembre 2020, validé en réunion interministérielle, relatif à la gestion du bien-être des équidés dans les établissements équestres pendant le confinement, dans l'hypothèse d'un durcissement des règles sanitaires.

J'ai pris connaissance de votre requête avec attention. Je suis pleinement conscient de l'importance de l'exercice physique pour les animaux, ainsi que pour les licenciés.

Comme vous le savez, depuis le début de la crise, le Gouvernement a toujours agi avec pragmatisme et humilité, avec pour principes : la sécurité des Français, l'équilibre entre les différents rationnels (scientifique, psychologique, social) et la responsabilité de chaque citoyen.

Ainsi, le président de la République s'est adressé aux Français, le 31 mars dernier, afin de faire un point sur la situation sanitaire, donner un cap et expliquer la trajectoire des prochains mois. Il avait notamment annoncé que, compte tenu de la pression épidémique, les mesures de freinage mises en place depuis le 18 mars étaient étendues à l'ensemble du territoire métropolitain. Puis j'ai indiqué, le 22 avril dernier, les modalités de la sortie de ce troisième confinement si la situation sanitaire continue de s'améliorer.

Dès la mi-mai, un nouvel ensemble de réouvertures devrait être possible, concernant notamment certaines activités sportives. Néanmoins, compte tenu du contexte sanitaire encore fragile que nous connaissons, nous devons organiser cette sortie de crise étape par étape et de manière prudente et progressive.

Aussi, j'ai transmis votre correspondance à Madame Roxana MARACINEANU, ministre déléguée chargée des Sports, afin qu'elle en prescrive l'examen.

Je ne manquerai pas de lui demander de me tenir informé des suites qu'elle donnera à votre démarche.

Je vous remercie de bien vouloir porter à la connaissance des cosignataires de votre lettre la teneur de cette réponse.

Je vous prie de croire, Monsieur le Sénateur, à l'assurance de mes salutations les meilleures.



Jean CASTEX

Monsieur Jean-Pierre VOGEL  
Sénateur de la Sarthe  
Palais du Luxembourg  
15 rue de Vaugirard  
75291 PARIS CEDEX 06